Assemblée nationale : derrière la proposition de loi pour sanctionner la discrimination capillaire, la fondatrice d’une marque de shampoings et de cosmétiques afros, une agence de com et Rokhaya Diallo (MàJ)

28/03/2024 à 11h01



28/03/24

Portée par le député Olivier Serva, la proposition de loi contre les discriminations capillaires a été soutenue par Kelly Massol, la fondatrice d’une marque de shampoings et de cosmétiques. Cette dernière a mandaté l’agence de com’ et de lobbying Artcher pour promouvoir la mesure auprès des parlementaires



LA LETTRE

le cabinet de lobbying a ménagé une première rencontre le 10 juin 2023 entre le député et la PDG.

Artcher a aussi participé à l'organisation, le 16 novembre, d'un colloque à l'Assemblée nationale pour plancher sur les enjeux économiques, sanitaires et sociaux d'une telle évolution législative. En plus de Kelly Massol, la journaliste et militante anti-raciste **Rokhaya Diallo** a participé à l'événement.

La Lettre

> *Tête d'affiche de "Qui veut être mon associé ?"… et engagée contre les discriminations capillaires. L'entrepreneuse Kelly Massol a mandaté les lobbyistes d'Artcher pour promouvoir une proposition de loi en ce sens auprès des parlementaires.https://t.co/9f75UDyMcC*
>
> *— LA LETTRE (@lalettre_fr) March 26, 2024*

17/03/24

Cheveux frisés, crépus, blond, roux ou crâne chauve… Le 28 mars, l'Assemblée nationale examinera un texte qui vise à sanctionner la discrimination capillaire, notamment dans le monde du travail, présentée par Olivier Serva, député de Guadeloupe (LIOT). Sarah Lemoine, de Radio France, fait le

point.

Quelle est l'ampleur du phénomène ?

C'est difficile à évaluer car en France, il n'existe pas d'étude ou de statistiques sur le sujet. En revanche, "*la discrimination capillaire existe, il y en a de toutes sortes, c'est incontestable*", affirme le sociologue Jean François Amadieu.

Selon lui, les études sociologiques montrent que dans l'imaginaire collectif, les personnes qui ont "*des cheveux texturés et relâchés, sont associées à des personnes moins sérieuses, moins rigoureuses, plus brouillonnes, comparées à celles qui ont des cheveux plus lisses et coiffés*", quelle que soit la couleur de la peau. Et c'est cela qui conduit aux discriminations, notamment dans l'accès à l'emploi.

La proposition de loi qui entend lutter contre la discrimination capillaire évoque spécifiquement la situation des femmes noires ?

Le député Olivia Serva, qui porte ce texte, cite une étude menée aux Etats-Unis, où les sondages ethniques sont autorisés. Elle montre que deux tiers des femmes afro-descendantes changent de coiffure avant un entretien d'embauche. Or s'aplatir les cheveux, c'est s'aplatir soi-même, dit-il, cela touche à l'estime de soi.

Par ailleurs, les femmes qui utilisent des produits pour défriser leurs cheveux multiplient par quatre le risque d'avoir un cancer de l'utérus, par rapport à celles qui n'en utilisent pas, d'après l'Agence américaine de santé publique. **Le député estime aussi que la France est à la traîne sur le sujet, comparée aux Etats-Unis, où une vingtaine d'États ont adopté une législation contre les discriminations capillaires, à défaut d'une loi au niveau fédéral.** […]

francetvinfo